

Stellantis et les autorités sud-africaines signent un accord-cadre pour la production de véhicules en Afrique du Sud

- Signature d'un protocole d'accord avec " Industrial Development Corporation " (IDC) et le " Department of Trade, Industry and Competition " (DTIC) pour développer une unité de production en Afrique du Sud
- Consolide l'ambition de la région de vendre un million de véhicules d'ici 2030, avec une autonomie de production régionale de 70 %, comme indiqué dans Dare Forward 2030
- Renforce la position de Stellantis sur le marché sud-africain avec un projet de site de production achevé d'ici 2025

CENTURION, le 8 mars 2023 – [Stellantis](#) a signé un protocole d'accord (MOU) avec « Industrial Development Corporation » (IDC) et le « Department of Trade, Industry and Competition » (le DTIC) pour développer une unité de production en Afrique du Sud. La cérémonie de signature s'est déroulée dans le bureau de M. Ebrahim Patel, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Concurrence, en présence de M. TP. Nchocho, CEO de l'IDC, de M. Samir Cherfan, Stellantis Middle East and Africa Chief Operating Officer et de M. Leslie Ramsoomar, CEO de Stellantis Afrique du Sud.

« Je suis heureux que Stellantis se tourne vers l'Afrique du Sud pour étendre sa présence industrielle », a déclaré aujourd'hui M. Ebrahim Patel, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Concurrence. « Stellantis est un grand constructeur automobile mondial qui possède une gamme de marques réputées. L'Afrique du Sud est une destination de choix pour les investissements et dispose d'une importante capacité de production automobile. Nous sommes impatients de travailler en étroite collaboration avec Stellantis pour permettre à l'entreprise d'installer une usine qui élargira notre production industrielle et créera des emplois locaux », a-t-il ajouté.

« C'est une étape importante de notre plan stratégique Dare Forward 2030, visant à renforcer notre leadership dans la Région Afrique Moyen-Orient et nous permettre de devenir un acteur majeur en Afrique du Sud, » a indiqué M. Samir Cherfan, Stellantis Middle East and Africa Chief Operating Officer. « Ce site de production en Afrique du Sud sera un nouvel élément de notre stratégie d'industrialisation afin de vendre un million de véhicules dans la région d'ici 2030 avec une autonomie de production régionale de 70 %, et nous rapprochera de nos clients – et de leurs besoins - dans la région. »

Le site de production devrait être construit dans une zone économique spéciale (SEZ) sud-africaine et sa construction devrait être achevée d'ici fin 2025.

« Un partenaire d'investissement tel que Stellantis représente une formidable opportunité pour l'Afrique du Sud, » a déclaré T.P. Nchocho, CEO de l'IDC. « Sa présence manufacturière dans le monde est impressionnante et nous sommes impatients de créer une coentreprise avec Stellantis pour construire une usine prospère dans notre pays. Cela apporte une nouvelle pierre à la réalisation de notre objectif de produire localement un million de voitures en Afrique du Sud. »

###

À propos de Stellantis

Stellantis N.V. (NYSE : STLA / Euronext Milan : STLAM / Euronext Paris : STLAP) fait partie des principaux constructeurs automobiles et fournisseurs de services de mobilité internationaux. Abarth, Alfa Romeo, Chrysler, Citroën, Dodge, DS Automobiles, Fiat, Jeep®, Lancia, Maserati, Opel, Peugeot, Ram, Vauxhall, Free2move et Leasys : emblématiques et chargées d'histoire, nos marques insufflent la passion des visionnaires qui les ont fondées et celle de nos clients actuels au cœur de leurs produits et services avant-gardistes. Forts de notre diversité, nous façonnons la mobilité de demain. Notre objectif : devenir la plus grande Tech Company de mobilité durable, en termes de qualité et non de taille, tout en créant encore plus de valeur pour l'ensemble de nos partenaires et des communautés au sein desquelles nous opérons. Pour en savoir plus, www.stellantis.com.



@Stellantis



Stellantis



Stellantis



Stellantis

STELLANTIS DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Cette communication contient des déclarations prospectives. En particulier, les déclarations concernant les événements futurs et les résultats opérationnels anticipés, les stratégies commerciales, les bénéfices escomptés suite à la transaction proposée, les futurs résultats opérationnels et financiers, la date de clôture prévue pour la transaction proposée et d'autres aspects attendus de nos opérations ou de nos résultats opérationnels sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « peut », « pourra », « s'attendre à », « pourrait », « devrait », « prévoir », « estimer », « anticiper », « croire », « rester », « en mesure de », « concevoir », « cibler », « objectif », « prévisions », « projections », « perspectives », « prospects », « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performance future. Elles reposent au contraire sur l'état actuel des connaissances de Stellantis ainsi que sur ses projections et attentes futures vis-à-vis d'événements à venir, et de par leur nature sont soumises à des incertitudes et risques inhérents. Elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles ou non de survenir ou d'exister à l'avenir, et en tant que telles, il est recommandé de ne pas leur accorder de confiance excessive.

Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés dans les déclarations prospectives en raison de divers facteurs, notamment : l'impact de la pandémie de COVID-19, la capacité de Stellantis à lancer avec succès de nouveaux produits et à maintenir les volumes de livraison de véhicules ; les changements sur les marchés financiers mondiaux, l'environnement économique général et les changements dans la demande de produits automobiles, qui est soumise à des cycles ; les changements dans les conditions économiques et politiques locales, les changements dans la politique commerciale et l'imposition de tarifs mondiaux et régionaux ou de tarifs ciblant l'industrie automobile, la promulgation de réformes fiscales ou d'autres changements dans les lois et réglementations fiscales ; la capacité de Stellantis à développer certaines de ses marques à l'échelle mondiale ; sa capacité à offrir des produits innovants et attrayants ; sa capacité à développer, fabriquer et vendre des véhicules dotés de caractéristiques avancées, notamment une électrification, une connectivité et des caractéristiques de conduite autonome accrues ; divers types de réclamations, de poursuites, d'enquêtes gouvernementales et d'autres éventualités, y compris la responsabilité du fait des produits et les réclamations au titre de la garantie, ainsi que les réclamations, enquêtes et poursuites en matière d'environnement ; les dépenses d'exploitation importantes liées à la conformité aux réglementations en matière d'environnement, de santé et de sécurité ; le niveau de concurrence intense dans l'industrie automobile, qui peut augmenter en raison de la consolidation, l'exposition aux déficits de financement des régimes de retraite à prestations définies de Stellantis ; la capacité à fournir ou à organiser l'accès à un financement adéquat pour les concessionnaires et les clients au détail et les risques associés à la création et aux opérations des sociétés de services financiers ; la capacité à accéder à des fonds pour exécuter les plans d'affaires de Stellantis et améliorer ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation ; un dysfonctionnement, une perturbation ou une violation de sécurité importants compromettant les systèmes de technologie de l'information ou les systèmes de contrôle électronique contenus dans les véhicules de Stellantis ; la capacité de Stellantis à réaliser les bénéfices anticipés des accords de coentreprise ; les perturbations résultant de l'instabilité politique, sociale et économique ; les risques associés à nos relations avec les employés, les concessionnaires et les fournisseurs ; les augmentations de coûts, les perturbations de l'approvisionnement ou les pénuries de matières premières, de pièces, de composants et de systèmes utilisés dans les véhicules de Stellantis ; le développement dans les relations de travail et industrielles et les évolutions dans les lois du travail applicables ; les fluctuations des taux de change, les changements de taux d'intérêt, le risque de crédit et les autres risques du marché ; les troubles politiques et civils ; les tremblements de terre ou autres catastrophes ; et d'autres risques et incertitudes.

Toutes les déclarations prospectives contenues dans cette communication sont valables à la date des présentes, et Stellantis ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser publiquement lesdites déclarations prospectives. De plus amples informations concernant Stellantis et ses activités, y compris les facteurs susceptibles d'impacter de manière significative les résultats financiers de Stellantis, sont incluses dans les rapports et dossiers de Stellantis déposés auprès de l'U.S. Securities and Exchange Commission et de l'AFM.